



ARRONDISSEMENT DE NOGENT/SEINE

**COMMUNE DE MARCILLY-LE-HAYER**

Le 22/11/2013

**ARRETE PORTANT REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE AU LIEU-DIT « LES BASSONS »  
Parcelle ZB 39**

Le Maire de la commune de Marcilly-le-Hayer,  
Vu la loi 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2 concernant les pouvoirs de police du Maire,  
Vu l'arrêté en date du 20 février 2009 relatif à la fermeture définitive des dépôts de déchets de Basson – gravats et déchets verts,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2012 relative aux travaux de réhabilitation des décharges,

**ARRETE****Article 1**

Le site de la réhabilitation n'aura pas d'usage futur en dehors de la fauche d'entretien afin de conserver l'intégrité de la couverture.

**Article 2**

Il est interdit toute construction ou excavation future ainsi que la plantation d'arbres et d'arbustes.

**Article 3**

Il est formellement interdit de déposer tout type de déchets sur le site de l'ancienne décharge.

**Article 4**

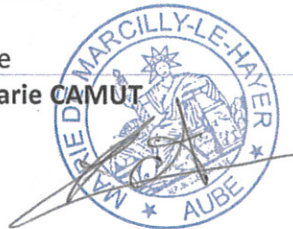
Tout contrevenant au présent arrêté est passible des amendes prévues par la loi.

**Article 5**

Le présent arrêté sera affiché aux panneaux habituels.

Le Maire

Jean-Marie CAMUT



Ampliation :

- Monsieur le Sous-Préfet de NOGENT-SUR-SEINE
- Le groupement de gendarmerie de MARCILLY-LE-HAYER
- Monsieur le Directeur de la DDT